

- des plus grandes possibilités qu'ils auront de soumissionner sur les appels d'offre du gouvernement fédéral,
- de la plus grande liberté d'accès aux marchés américains dont jouiront certaines industries des services, et
- de la simplification des formalités d'entrée aux États-Unis pour les gens d'affaires et les personnes employées dans l'industrie des services.

Ils savent qu'ils jouiront d'une meilleure garantie d'accès en raison:

- de la réaffirmation du Pacte de l'automobile;
- de ce que les mesures "de sauvegarde" américaines ne s'appliqueront pas au Canada si la situation est créée par un pays tiers... autrement dit ce que les experts appellent une "situation privilégiée",
- des dispositions prévues pour le règlement obligatoire des différends touchant des mesures de sauvegarde prises à l'encontre des producteurs canadiens,
- des dispositions prévues dans le mécanisme de règlement des différends touchant les mesures compensatoires et antidumping, enfin
- de la création de la Commission mixte du commerce canado-américain qui sera chargée de superviser la procédure officielle de règlement des différends dans le cas d'autres litiges commerciaux.

Selon l'Opposition, le mécanisme de règlement obligatoire des différends ne sert à rien et il vaudrait mieux s'en passer. Voici ce que Gordon Cummings, Président du National Sea Products, a à dire au sujet de la situation actuelle et comment elle pourra être améliorée grâce au mécanisme de règlement des différends obligatoire:

(À l'heure actuelle) nous estimons que les lobbyistes américains ont resserré leur étau; que la Commission (commerciale américaine) est à la fois juge et partie; que nous sommes coupables à priori...

En fait l'Accord de libre-échange ne pourra que mettre fin aux interventions arbitraires des États-Unis, aux brimades et aux jugements sans procès qui nuisent au secteur des pêches de l'Atlantique (et dans certains autres cas sur lesquels je ne peux me prononcer comme le bois, la potasse, le porc et les pneus). C'est sans réserve toutefois, qu'en ce qui me concerne et au nom de la National Sea Products, j'approuve le Mécanisme de règlement des différends défini dans